

# [Le droit à la réparation est voté par le Parlement européen](#) <sup>[1]</sup>

14 décembre 2020



Droit à la réparation en Europe

**Le Parlement européen a voté en faveur d'un droit à la réparation. Un étiquetage obligatoire avec la durée de vie et la réparabilité pourrait voir le jour.**

Le Parlement européen a voté en faveur d'un droit à la réparation. Un étiquetage obligatoire avec la durée de vie et la réparabilité pourrait voir le jour.

C'est une avancée importante dans la lutte contre l'obsolescence programmée : le parlement européen a adopté une résolution<sup>[1]</sup> sur le droit à la réparation des appareils électroniques (smartphones, ordinateurs, tablettes, télévisions...). Celle-ci comprend une stratégie de réparation, une stratégie de réemploi et l'obligation d'une publicité responsable.

À l'heure où simplement remplacer la batterie de son téléphone impose presque de passer par un réparateur, cette initiative est plus que bienvenue.

Prolonger la durée de vie des appareils est important d'un point de vue écologique, à la fois pour diminuer la pollution et pour économiser les ressources. En effet, c'est la phase d'extraction des métaux qui pèse le plus lourd dans le bilan environnemental du cycle de vie des appareils.

> Lire aussi : [Garder ses appareils longtemps aide à préserver le climat](#) <sup>[2]</sup>.

## **Bientôt un étiquetage obligatoire ?**

Le Parlement européen envisage un étiquetage obligatoire, afin de fournir aux consommateurs des informations claires sur la durée de vie estimée et la réparabilité d'un produit au moment de l'achat.

Cette étiquette pourrait prendre la forme d'un indice de performance environnementale qui tient compte de multiples critères tout au long du cycle de vie des produits.

La Commission européenne planche d'ailleurs sur un « passeport des produits numériques »<sup>[2]</sup> qui reprendrait des informations sur l'origine des produits, leur durabilité, leur composition, les possibilités de réparation et de démontage ainsi que leur traitement en fin de vie.

## Évaluer la réparabilité des appareils

Le nouvel étiquetage devrait notamment inclure un score de réparation.

La France a pris un peu d'avance. Elle a instauré l'affichage d'un indice de réparabilité<sup>[3]</sup> qui est obligatoire depuis le 1er janvier 2021 sur les appareils suivants : lave-linge (à hublot), ordinateurs portables, smartphones, télévisions et tondeuses électriques (avec fil, avec batteries ou robots). Il peut varier de 0,5 (rouge, irréparable) à 9,5 (vert foncé, facilement réparable).





Ce sont les fabricants eux-mêmes qui calculent l'indice de réparabilité, sur base d'une grille d'évaluation (disponibilité de la documentation, démontabilité, disponibilité et prix des pièces détachées, ...).



Sur [www.indicereparabilite.fr](http://www.indicereparabilite.fr) <sup>[3]</sup> ce sont les fabricants qui calculent eux-mêmes l'indice de réparabilité obligatoire sur certains produits.

Et si on est en Belgique, en attendant l'étiquetage européen, on peut se rendre sur [ifixit.com](http://ifixit.com) <sup>[4]</sup>. Depuis 15 ans déjà, ce site oriente les consommateurs vers des produits réparables : après démontage complet des appareils, il attribue un indice de réparabilité de 1 à 10 aux smartphones, ordinateurs portables et tablettes. On y trouve également une multitude de tutos et de vidéos pour réparer soi-même, ainsi que des kits d'outils spécifiques.

	<p>Fairphone <b>3</b> 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ La conception a priorisé les composants-clés comme la batterie et l'écran. Ceux-ci sont donc accessibles sans outils ou avec juste un tournevis cruciforme standard.</li> <li>✦ Des repères visuels à l'intérieur du téléphone vous guident lors du remontage et du remplacement des composants et des modules.</li> <li>✦ Il est très facile de remplacer les modules complets. On peut également les démonter à l'aide d'un tournevis Torx.</li> </ul>	<div style="background-color: #4CAF50; color: white; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">10</div>
	<p>Samsung <b>Galaxy Note10 Plus</b> <b>5G</b> 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque réparation débute par le décollage laborieux de la fragile vitre arrière.</li> <li>- Remplacer la batterie enduite de colle est plus ardu que jamais, surtout à cause des nappes d'interconnexion qu'il faut éviter.</li> <li>✦ Les vis étant toutes cruciformes et de taille égale, un seul tournevis est nécessaire pour effectuer les réparations.</li> </ul>	<div style="background-color: #FF9800; color: white; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">3</div>

Sur [ifixit.com](https://www.ifixit.com) [4], après démontage, les produits reçoivent une note de 1 à 10 suivant la facilité de réparation.

> Lire aussi : [Comment acheter des produits solides, qui durent longtemps ?](#) [5]

## Instaurer un compteur d'utilisation

Dans sa résolution, le Parlement européen demande de déterminer des catégories d'appareils qui pourraient être équipés d'un compteur d'utilisation.

À la manière d'un compteur kilométrique de voiture, cela permettrait de connaître le nombre de cycles qu'un lave-linge a fourni ou le nombre d'heures pendant lesquelles une télévision a fonctionné. Cela faciliterait à la fois la maintenance et la réutilisation. Ce compteur permettrait par exemple de rassurer un acheteur qui pourrait constater qu'un appareil a peu servi, même s'il a quelques années.

## Adapter la garantie à la durée de vie

La Parlement européen demande aussi qu'on évalue la possibilité d'adapter la durée de la garantie. Elle pourrait ainsi être en phase avec la durée de vie estimée des appareils.

Un gros électroménager censé fonctionner plus de dix aurait logiquement une durée de garantie plus longue qu'un smartphone.

## Mieux encadrer l'obsolescence logicielle

L'obsolescence logicielle est également visée par la résolution. L'idée serait de séparer les mises à jour correctives (indispensables notamment pour garantir la sécurité informatique) des mises à jour évolutives.

Objectif : éviter qu'une mise à jour provoque un ralentissement de l'appareil qui le rend quasi inutilisable et oblige à le remplacer.

> Lire aussi : [Que faire contre l'obsolescence programmée ?](#) [6]

## Établir un droit à la réparation

Le Parlement européen demande également que la Commission établisse un « droit à la réparation » pour les consommateurs. Le but est de rendre les réparations systématiques, rentables et attrayantes.

Les pièces détachées devront être disponibles dans un délai raisonnable et à un prix intéressant pour rendre la réparation rentable. Les réparateurs indépendants doivent aussi avoir accès aux pièces détachées.

> Lire aussi : [Comment \(faire\) réparer un objet cassé ou un appareil en panne ?](#) [7]

## Forcer le réemploi

Enfin, la Commission examine des mesures contraignantes pour empêcher la destruction de produits invendus qui sont en bon état et pourraient être réutilisés.

Et pour inciter les consommateurs à acheter en seconde main, la garantie d'un objet (encore couvert, évidemment) pourrait être transféré à son nouveau propriétaire.

> Voir aussi : [Pourquoi acheter en seconde main ?](#) [8]

---

[1] [Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2020 Vers un marché unique plus durable pour les entreprises et les consommateurs](#) [9] (2020/2021(INI))

[2] « [Une stratégie européenne pour les données](#) » [10].

[3] [Voir sur indicereparabilite.fr](#) [3]

## Mots-clés :

[obsolescence programmée](#) [11]

[électroménager](#) [12]

[électronique](#) [13]

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

---

### Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/le-droit-la-reparation-est-vote-par-le-parlement-europeen>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/action-climat-garder-plus-longtemps-ses-appareils-et-objets>

[3] <https://www.indicereparabilite.fr/>

[4] <https://fr.ifixit.com/Right-to-Repair/Repairable-Products>

[5] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-acheter-des-produits-solides-qui-durent-longtemps>

[6] <https://www.ecoconso.be/fr/content/que-faire-contre-l'obsolescence-programmee>

[7] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-faire-reparer-un-objet-casse-ou-en-panne>

[8] <https://www.ecoconso.be/fr/content/pourquoi-acheter-en-seconde-main>

[9] [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0318\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0318_FR.html)

[10] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52020DC0066&from=EN>

[11] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-clés/obsolescence-programmee>

[12] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-clés/electromenager>

[13] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-clés/electronique>